



C. La communication autour du projet

Quelques éléments de précision...

Des supports de communication à destination des élus locaux du territoire ont été spécialement créés sur cette phase.

Ces supports ont été proposés, présentés et mis à disposition de l'ensemble des élus du territoire sous la forme d'un « kit de communication ».

L'idée était que les élus disposent d'outils leur permettant de mieux appréhender ce que le projet de Parc suppose et de leur donner accès à des supports leur permettant d'en parler, d'échanger, de débattre au sein de leur collectivité et avec leurs habitants.

Le « kit » est composé :

- D'un modèle de page web à insérer dans les sites web des collectivités (présenté ci après)
- D'un dépliant simple et accessible à destination de tous les publics (présenté ci après)
- D'un diaporama à utiliser lors des présentations du projet de Parc (présenté ci après)
- De liens de vidéos existantes à utiliser, à diffuser
- De la possibilité d'avoir accès aux panneaux d'exposition créés par l'association des Amis du Parc



A. Le modèle de page web à insérer dans les sites web des collectivités



Proposition d'article / page web à insérer

Pour sites web « partenaires et collectivités »

Article :

Titre : Un Projet de Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse ... ?

Fin 2018, plusieurs élus du territoire engagent une réflexion commune et partagent ensemble l'idée de créer un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse. En juin 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne vote favorablement pour la réalisation d'études préalables à ce projet (opportunité et faisabilité). Depuis Mars 2020, les études sont lancées, elles ont pour but de vérifier et de démontrer la pertinence de la création d'un Parc Naturel Régional sur le territoire. La première phase de l'étude (opportunité) qui s'est déroulée entre juin 2020 et décembre 2021, a permis de mesurer la motivation des acteurs, de faire émerger plusieurs hypothèses de périmètres pertinents et d'identifier trois orientations principales autour desquelles la démarche de Parc naturel régional pourrait s'orchestrer. Fin 2021, sur la base de ces premiers résultats et analyses, le Comité syndical a validé la suite de l'étude. Cette seconde phase d'étude (faisabilité) devrait permettre de vérifier quels sont les enjeux à considérer sur le territoire et si l'outil « Parc naturel régional » permettrait d'y répondre. A l'issue de ces études, le Préfet de Région prononcera un avis favorable ou non pour la création d'un Parc naturel régional de Bresse.

Pour plus d'information sur la démarche :

Bouton : « Télécharger la plaquette de présentation du projet »

Bouton : « Télécharger le power point de présentation du projet »

Pour plus d'information sur les Parcs naturels régionaux :

Le Site de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>



Des vidéos pour mieux comprendre et connaître les Parcs naturels régionaux :

- "C'est quoi un Parc naturel régional ?" Présentation par la Fédération des Parc naturel régional
- <https://www.youtube.com/watch?v=mJSmyyHZxyw>
- "Alpes Azur, ils inventent une autre vie ici ...": <https://www.youtube.com/watch?v=xovFnVTGNBk>
- "La marque Parc : un exemple dans le Parc naturel régional de Brière": <https://www.youtube.com/watch?v=xVnTBkqpQ20>
- "Le Parc naturel régional et la valorisation de l'économie pour le territoire": l'exemple du PNR de Chartreuse : <https://www.youtube.com/watch?v=mERYT2JNMdc>
- "Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional vu par les agriculteurs du Parc naturel régional de Corbières-Fenouillèdes": https://www.youtube.com/watch?v=Wrti-XS-u_Y

Pour plus d'informations sur le projet

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne 4, promenade des cordeliers | 71500 Louhans Tél. 03 85 75 76 00

www.pays-bresse-bourguignonne.com



Pour toutes communications autour du Projet de Parc naturel régional de Bresse, merci de positionner SYSTÉMATIQUEMENT le bandeau suivant :



B. Le dépliant

Pourquoi créer un Parc naturel régional de Bresse?

Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a mené une étude d'opportunité sur le territoire entre mars 2020 et décembre 2021. Cette étude, réalisée sur la base d'expertises patrimoniales et paysagères et sur des temps d'échanges avec les acteurs du territoire a permis de confirmer LA MOTIVATION DES ACTEURS ENTENDUS. TROIS ORIENTATIONS PRINCIPALES et COMPLEMENTAIRES justifie et motivent la démarche Parc naturel régional :

- La place de l'eau, prépondérante sur le territoire

Protéger les écosystèmes aquatiques tout en les mettant à jour pour pouvoir utiliser plus d'eau avec des pratiques écoresponsables pourrait devenir le catalyseur du projet de Charte.

- L'agriculture, comme axe majeur

Un Parc naturel régional est un outil adéquat pour préserver un modèle d'occupation de l'espace par une présence assurée d'agriculture et de sylviculture, par une gestion optimisée des eaux et par le souci de préserver la structure villageoise. Un Parc permettrait d'accompagner les transformations des activités agricoles qui le souhaitent pour conserver les équilibres nature-culture existants.

- Des patrimoines fragiles et méconnus

Un Parc naturel régional permettrait une mise en valeur des qualités patrimoniales à des fins éducatives, récréatives ou économiques.

Un Parc naturel régional, AVEC QUI ?

Un Parc naturel régional est un projet qui se construit entre toutes les forces vives du territoire : élus, habitants, associations, acteurs économiques, partenaires, etc...

C'est une marque qui permet d'affirmer l'engagement et le soutien de l'État, de la Région et du Département auprès du territoire concerné pour son projet.

L'avis de tous compte !

Les 6 étapes de création d'un Parc naturel régional



Le début d'une histoire...

Le Projet de Parc naturel régional de Bresse

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un projet écrit PAR le territoire POUR le territoire

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain. Chaque Parc a ses propres spécificités territoriales, ses caractéristiques paysagères et naturelles et son identité.

A quoi sert un Parc naturel régional ?
Les Parcs naturels régionaux sont des outils puissants pour le développement des territoires ruraux.

Un Parc naturel régional, c'est un projet construit par et pour les habitants en complément de l'action publique déjà en place.

C'est également un gain de notoriété, une image positive et dynamique du territoire.



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
4, PROMENADE DES CORDELIERS | 71500 LOUHANS
TEL. 03 85 75 76 00
www.pays-bresse-bourguignonne.com

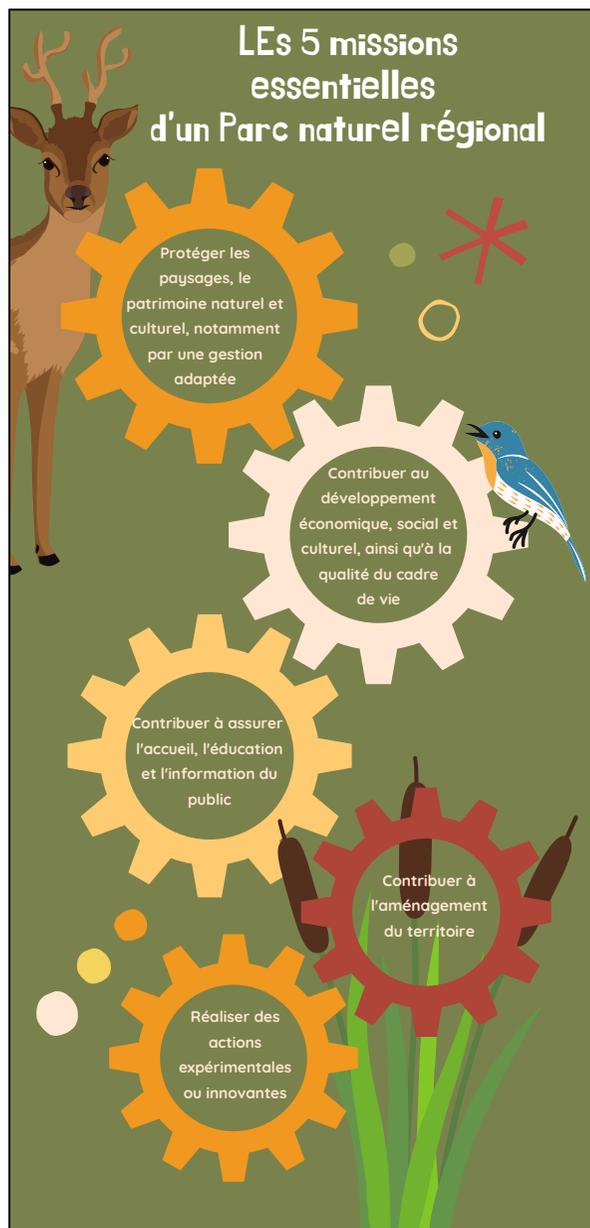


avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Crédit photos : © OTFBB/Guillaume ROBERT-FAMY



B. Le dépliant



Périmètre de réflexion

Les temps de concertation animés avec les acteurs locaux lors de l'étude d'opportunité ont permis d'identifier une proposition de périmètre pertinent pour la création d'un Parc.

Ce périmètre prend appui sur **des limites naturelles** (les cours d'eau, le relief, les contreforts) ou **des limites lisibles** sur le territoire (les routes) et considère **les enjeux de gouvernance** (pas de morcellement de communes).

- Sont concernés :
- 194 communes
 - 14 intercommunalités
 - 2 régions
 - 3 départements
 - 116 000 habitants



Questions/Réponses autour des Parcs...

"Un Parc naturel régional impose-t-il de nouvelles réglementations ?"

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire spécifique, ni de pouvoir de police pour sanctionner une infraction. Dans un Parc naturel régional, la loi est la même qu'en dehors. Il n'y a pas de réglementation supplémentaire.

"Est-ce qu'il y aura des gardes et des barrières pour protéger le Parc ?"

Un Parc naturel régional n'est ni une réserve sanctuarisée ni un parc d'attraction. C'est un lieu habité et tourné vers l'avenir. Il n'y aura pas de garde mais il pourra y avoir des animateurs pour sensibiliser habitants et visiteurs à la protection de l'environnement.

"Un Parc naturel régional, combien ça coûte ?"

Les cotisations des communes et communautés de communes sont définies dans les statuts de la structure de gestion du Parc. En général, la participation annuelle est de 1 à 4 € par habitant, à répartir entre communes et communautés de communes. Cette participation locale appelle ensuite des contributions du Département, de la Région et de l'État.

On parle d'un "effet levier de 1 à 9" : c'est-à-dire qu'une contribution locale de 1 € permet d'appeler 9 € de l'extérieur, qui ne seraient pas arrivés sans le Parc naturel régional.

Le Parc Naturel Régional permet donc d'avoir des moyens financiers supplémentaires pour le territoire.



Chiffres clef des Parcs naturels régionaux en France

En France, 58 territoires sont labellisés Parc naturel régional.

Ils couvrent 19,1 % du territoire français, 76 départements, plus de 4 900 communes et comptent plus de 9,5 millions d'hectares et plus de 4,4 millions d'habitants.

Ce sont également 60 000 exploitations agricoles et 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français, qui sont situées dans un Parc naturel régional.

Environ 10 territoires en France sont actuellement candidats pour obtenir ce label, ce qui témoigne de l'attractivité de cet outil.

C. Le diaporama



Le Projet de Parc naturel régional de Bresse

PRINTEMPS 2022

Projet de la Bresse Bourguoisienne



On vous dit tout...

Un Parc naturel régional, à quoi ça sert ?

Un Parc naturel régional de Bresse, pourquoi et comment ?

Les questions les plus fréquentes autour des Parcs naturels régionaux...

Parcs naturels régionaux de France



On vous dit tout...

Un Parc naturel régional, à quoi ça sert ?



Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Un projet écrit **PAR** le territoire **POUR** le territoire.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain.

Chaque Parc a ses propres spécificités territoriales, ses caractéristiques paysagères et naturelles et son identité.

Convaincre plutôt que contraindre

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger son patrimoine en faisant respecter les objectifs de la Charte écrite et signée par les acteurs du territoire.

Un Parc naturel régional ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire spécifique, ni de pouvoir de police pour sanctionner une infraction.

Dans un Parc naturel régional, la loi est la même qu'en dehors. Il n'y a pas de réglementation supplémentaire.

" Dans un Parc naturel régional :
on peut chasser, pêcher,
se promener avec son chien,
on peut construire des maisons,
on peut créer des zones d'activités,
on peut élargir des routes,
créer des ronds-points ..."

C. Le diaporama

A quoi sert un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux sont des outils puissants pour le développement des territoires ruraux.

Un Parc naturel régional, c'est un projet construit par et pour les habitants en complément de l'action publique déjà en place.

C'est également un gain de notoriété, une image positive et dynamique du territoire.

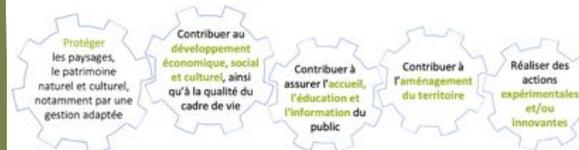
Un Parc naturel régional, AVEC QUI ?

Un Parc naturel régional est un projet qui se construit entre toutes les forces vives du territoire : élus, habitants, associations, acteurs économiques, partenaires, etc...

C'est une marque qui permet d'affirmer l'engagement et le soutien de l'État, de la Région et du Département auprès du territoire concerné pour son projet.



Les 5 missions essentielles d'un Parc naturel régional



Un Parc naturel régional, COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour gérer un Parc naturel régional, un syndicat mixte regroupant les communes, les communautés de communes, le Département et la Région, est nécessaire.

Les cotisations des communes et communautés de communes sont définies dans les statuts. En général, la participation annuelle est de 1 à 4 € par habitant, à répartir entre communes et communautés de communes. Cette participation locale appelle ensuite des contributions du Département, de la Région et de l'État.

On parle d'un "effet levier de 1 à 9" : c'est-à-dire qu'une contribution locale de 1 € permet d'appeler 9 € de l'extérieur, qui ne seraient pas arrivés sans le Parc naturel régional.

Le PNR permet donc d'avoir des moyens financiers supplémentaires pour le territoire.

Quels bénéfices pour les territoires labellisés ?

- Une reconnaissance et notoriété, grâce au label national
- L'émergence et la mise en œuvre de projets locaux, avec des moyens financiers supplémentaires
- Une création de valeur ajoutée pour le territoire et par le territoire (structuration de filières, qualification de produits...)
- Le renforcement de l'ingénierie au service des communes et acteurs locaux, grâce à l'équipe du parc naturel régional recruté localement
- L'appartenance à un réseau national

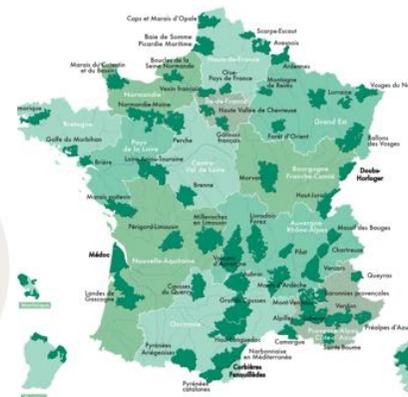
Les actions d'un Parc naturel régional

Les actions d'un Parc naturel régional sont définies puis réalisées selon un projet mené dans la concertation la plus large possible avec toutes les forces vives du territoire.

Il s'agit de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement durable, alliant économie, environnement, politiques sociales et culture, s'appuyant sur la préservation et la valorisation des patrimoines.

Chaque Parc naturel régional définit un projet spécifique, adapté à ses besoins : rien n'est imposé d'en haut, c'est le territoire qui définit ses objectifs et ses actions.

Les Parcs naturels régionaux en France



Chiffres clef des Parcs naturels régionaux en France

En France, 58 territoires sont labellisés Parc naturel régional.

Ils couvrent 19,1 % du territoire français, 76 départements, plus de 4 900 communes et comptent plus de 9,5 millions d'hectares et plus de 4,4 millions d'habitants.

Ce sont également 60 000 exploitations agricoles et 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français, qui sont situées dans un Parc naturel régional.

Une dizaine de territoires en France sont actuellement candidats pour obtenir ce label, ce qui témoigne de l'attractivité de cet outil.

QUELQUES REPÈRES

- Les Parcs Corbières – Fenouillèdes et du Doubs Horloger (septembre 2021)
- Le plus ancien et le plus petit : Scarpe-Escout (1968) avec 48 500 ha
- Le plus grand : les Volcans d'Auvergne avec près de 388 957 ha
- Le plus habité : les Ballons des Vosges (près de 238 000 habitants)
- Le moins habité : le Quercy (8 000 habitants)
- Le plus haut : le Quercy, avec une altitude moyenne des villages de 1 650 mètres
- Le plus boisé : le Haut Jura avec 70 % de sa surface boisée
- La plus grande Réserve de France : se trouve dans le Parc du Vercors (réserve des Hauts-Plateaux sur 17 000 ha)

C. Le diaporama

Comment créé-t-on un Parc naturel régional ?



Avis et consultations de l'Etat, de la Région et des communes sollicités tout au long de la démarche

Un contrat : La Charte du Parc naturel régional

Un Parc naturel régional s'organise autour d'une Charte écrite et signée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Elle fixe pour 15 ans les objectifs et les leviers pour développer durablement un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa valeur patrimoniale et paysagère.

La charte ne crée pas de réglementation supplémentaire mais elle affirme des exigences pour le territoire.

On vous dit tout...

Un Parc naturel régional de Bresse, pourquoi et comment ?

Où en est-on ?... Le chemin parcouru

- **Juin 2019** : Vote favorable (27 pour/ 7 contre) en Comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne pour le lancement des études préalables (opportunité et faisabilité).
- **Juillet 2019** : rencontre avec les territoires voisins de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura
- **Entre septembre 2019 et février 2020** : recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation des études préalables (subvention de 80% par la Région Bourgogne Franche Comté)



L'étude d'opportunité ?.. c'est quoi ?

L'étude d'opportunité permet de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel et culturel et aux paysages du territoire, mais aussi à ses caractéristiques socio-économiques.

Elle mesure la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place d'un Parc naturel régional, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil.

Elle permet également de définir le périmètre le plus pertinent pour le projet de Parc naturel régional.

Les acteurs et partenaires locaux sont étroitement liés à sa réalisation.

Où en est-on ?... Le chemin parcouru

- **Entre juin 2020 et décembre 2021** : réalisation de l'étude d'opportunité :
 - des visites terrains
 - une quarantaine d'entretiens individuels avec des acteurs du territoire (élus, associations, acteurs économiques notamment agriculteurs, services de l'Etat) et avec les territoires voisins
 - un questionnaire en ligne ouvert à tous (environ 200 répondants)
 - 3 ateliers débat
 - 1 séminaire de conclusion de la phase
- **Janvier 2022** : Le Comité Syndical valide la suite de l'étude

Romenay - Septembre 2021



C. Le diaporama

Ce que nous dit l'étude d'opportunité ...

Trois orientations principales

- **La place de l'eau, prépondérante sur le territoire**
Protéger les écosystèmes aquatiques tout en les mettant à jour pour pouvoir utiliser plus d'eau avec des pratiques écoresponsables pourrait devenir le catalyseur du projet de Chartre.
- **L'agriculture, comme axe majeur**
Un Parc naturel régional est un outil adéquat pour préserver un modèle d'occupation de l'espace par une présence assurée d'agriculture et de sylviculture, par une gestion optimisée des eaux et par le souci de préserver la structure villageoise. Un Parc permettrait d'accompagner les transformations des activités agricoles qui le souhaitent pour conserver les équilibres nature-culture existants.
- **Des patrimoines fragiles et méconnus**
Un Parc naturel régional permettrait une mise en valeur des qualités patrimoniales à des fins éducatives, récréatives ou économiques.

touristiques
paysagers
agriculture
patrimoines
eau
écologie
agro



Ce que nous dit l'étude d'opportunité ... La motivation des acteurs

"La majorité des participants adhèrent au projet"

qui ont participé au temps de concertation

Les attentes

- un Parc naturel régional qui génère des plus-values en matière de développement économique au sens large (promotion de l'agriculture et de ses produits, développement touristique, valorisation des savoir-faire).
- un Parc naturel régional comme outil de cohésion entre acteurs, de renforcement de l'identité du territoire et de son attractivité.
- un Parc naturel régional pour protéger et préserver les ressources et les richesses patrimoniales.

Les craintes

- Un Parc naturel régional inadapté (dans les objectifs poursuivis ou dans le périmètre concerné).
- Un Parc naturel régional qui ne suscite pas d'adhésion entre les acteurs ou génère des fractures entre eux.
- Un Parc naturel régional trop réglementaire, pas assez porteur de développement ou trop peu protecteur.
- Un Parc naturel régional qui ajoute une « couche administrative » supplémentaire venant complexifier la gouvernance locale.

Ce que nous dit l'étude d'opportunité ...

Périmètre de réflexion

Un périmètre qui prend appui sur des limites naturelles (les cours d'eau, le relief, les contreforts) ou des limites lisibles sur le territoire (les routes) et qui considère les enjeux de gouvernance (pas de morcellement de communes).

194 communes
14 intercommunalités
2 régions
3 départements
116 000 habitants



Où va-t-on?... La suite de la démarche

2022 : Poursuite des études préalables
Où en sommes nous par rapport aux critères d'un Parc naturel régional ?
Quels sont les enjeux à considérer ?

Des expertises thématiques complémentaires (patrimoine naturel et biodiversité, paysages, patrimoine culturel) sur les enjeux patrimoniaux les plus importants

Des compléments sur des thématiques socio-économiques les plus importantes vis-à-vis du projet de Parc naturel régional

Un travail de concertation en ateliers avec les acteurs du territoire pour produire les enjeux

En route vers la Chartre ?...

Sur la base des études d'opportunité et de faisabilité, le Préfet de Région prononcera un avis favorable ou non pour la création d'un Parc naturel régional de Bresse.

Si l'avis est favorable, la pertinence de créer un Parc naturel régional sur le territoire et la motivation des acteurs seront officiellement reconnues.

L'avis favorable permettra de passer à la seconde étape : l'écriture de la Chartre.

C. Le diaporama

On vous dit tout...

Les questions les plus fréquentes sur les Parcs naturels régionaux ...



"Concrètement, quelles actions un Parc naturel régional peut-il mener ?"

Les actions d'un Parc naturel régional sont menées en fonction du projet défini dans sa charte et des enjeux de son territoire.

A titre d'illustration, on peut citer :

- des actions de protection et de gestion de ses richesses naturelles et de ses paysages : suivis scientifiques et mise en œuvre de mesures de protection et de gestion de l'eau, de la faune, de la flore et des paysages ; conseil aux communes pour la gestion de l'espace et la maîtrise de l'urbanisme et aux particuliers pour l'insertion du bâti dans le paysage ; incitation à la gestion économe d'énergie ; sensibilisation et information des partenaires concernés et du public, etc. ;
- des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel : mise en valeur de la culture et des savoir-faire locaux à travers des équipements spécifiques ; animation de la vie locale par l'organisation de fêtes, manifestations culturelles... appui à la création et à la mise en réseau des acteurs culturels locaux, etc. ;
- des actions de soutien et de valorisation des activités économiques et sociales : soutien à l'agriculture durable et au développement de circuits courts de distribution ; appui à des produits, services et savoir-faire, en lien avec le territoire, à travers l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » ; élaboration d'une offre touristique respectueuse de l'environnement ; incitation à l'excellence environnementale des entreprises et appui à de nouvelles activités ; aide au maintien des services et du commerce en milieu rural, etc. ;
- des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information : à travers les « Maisons » et centres d'information du Parc, la mise en place de sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées... ; l'appui au tissu associatif et aux initiatives écotouristiques ; la mise en place de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les différents publics de son territoire et des villes proches, etc.

"Le fonctionnement d'un Parc naturel régional est-il le même partout, les objectifs sont-ils les mêmes ??"

Les Parcs possèdent leurs propres caractéristiques construites en fonction des enjeux locaux qui sont différents d'un territoire à l'autre. Cependant les 5 grandes missions des parcs sont les mêmes, c'est-à-dire :

- Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels
- Contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de vie
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Accueillir, éduquer et informer les publics (tourisme / éducation à l'environnement)
- Expérimentation, innovation, exemplarité

"Quels rôles auront les communes ?"

La politique d'un Parc naturel régional est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux qui élaborent collectivement la charte.

Le Parc naturel régional a été construit en concertation avec les collectivités du territoire. En signant la Charte de façon volontaire, les maires se fixent les règles du jeu communes et témoignent d'une volonté d'exigence vis-à-vis d'eux-mêmes.

Les communes adhérentes à la charte participeront aux instances de gouvernance et de concertation du futur Parc naturel régional et auront chacune leur place dans les décisions selon les principes définis dans les statuts.

Les communes et les communautés de communes sont tenues de respecter les orientations de la charte et d'en appliquer les mesures dans le cadre de leurs compétences respectives.

La structure qui animera le Parc ne se substituera pas aux communes et aux communautés de communes dans l'exercice de leurs compétences mais agira en complémentarité de celles-ci et en accord avec elles.

"Que se passe-t-il si une commune refuse de rentrer dans le Parc naturel régional, quels désavantages ?"

Et que se passe-t-il si une commune ne respecte pas la Charte du Parc ?"

La demande de classement du territoire d'une commune en Parc naturel régional est libre, volontaire et individuelle. C'est pourquoi une commune peut refuser d'être classée en n'approuvant pas la charte.

Dans ce cas, même si la structure intercommunale dont la commune est membre a approuvé la charte, le territoire de cette commune n'est pas classé en Parc naturel régional et elle ne pourra pas faire référence à son appartenance au territoire classé (ce qui inclut ses entreprises et ses prestataires touristiques).

La structure de gestion du Parc n'ayant pas de pouvoir réglementaire, si une commune ne respecte pas la Charte, le risque principal est la perte du label « Parc Naturel Régional » pour tout le territoire si l'action est vraiment importante et contraire à la Charte du PNR. Une autre conséquence du non-respect de la Charte peut être indirecte. Par exemple, l'État qui a certains pouvoirs réglementaires peut refuser d'autoriser un projet qui ne correspondrait pas à la Charte du Parc ou bien un autre partenaire peut refuser d'apporter un financement à une commune pour un projet incohérent avec la Charte du Parc.

"Si le Parc n'atteint pas ses objectifs, peut-il contraindre ?"

Un Parc ne peut contraindre, il se fixe des objectifs réalisables pour 15 ans avec un engagement volontaire de ses partenaires.

Cependant lorsqu'un Parc naturel régional ne remplit pas ses missions, ou ne remplit plus les critères qui ont justifié son classement pendant la durée de validité de sa charte, le Ministre en charge de l'Environnement peut engager le déclassement du Parc par décret.

Par ailleurs, si la révision de la Charte n'est pas jugée satisfaisante ou n'a pas abouti, l'État peut ne pas renouveler le classement : le Parc est alors déclassé de fait.

"Si le Parc n'a pas de pouvoir de sanction, comment peut-il protéger le patrimoine naturel ?"

La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et son patrimoine réside surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa charte définis par ses signataires.

Il est sollicité, pour avis*, sur les documents de planification (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale), sur les projets soumis à étude d'impact et sur les autres documents encadrant les activités sur son territoire (carrières, déchets, sites et itinéraires, randonnée...).

C'est en réalisant prioritairement des programmes d'actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires que le Parc contribue directement à préserver son patrimoine (par exemple : réalisation d'inventaires permettant de prendre les dispositions adaptées à une meilleure gestion du patrimoine, chartes paysagères, conduite de programmes agro-environnementaux avec les organisations agricoles, réalisation de diagnostics environnementaux des entreprises, sauvegarde du patrimoine architectural, aide à la maîtrise foncière d'espaces naturels sensibles, à l'entretien de rivières, etc.)

L'efficacité d'un Parc relève enfin de sa capacité d'animation, de sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire et d'éducation à l'environnement des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements et leurs pratiques.

* Cf. Article R333-15 du Code de l'Environnement.

C. Le diaporama

"Est-ce qu'il y aura des gardes et des barrières pour protéger le Parc ?"

Un Parc naturel régional n'est ni une réserve sanctuarisée ni un parc d'attraction. C'est un territoire habité et tourné vers l'avenir. Il n'y aura pas de garde mais il pourra y avoir des animateurs pour sensibiliser habitants et visiteurs à la protection de l'environnement.

"Y aura-t-il des réglementations supplémentaires pour la chasse et le pêche ?"

Chasse, pêche, sports de plein air... Le Parc n'est contraire avec aucune de ces activités, c'est le droit commun qui s'applique. A l'inverse, il participe au maintien des activités qui forgent l'identité du territoire.

Il pourra être impliqué par exemple en organisant la concertation dans le cadre de conflits d'usages.

"En matière d'urbanisme, le parc va-t-il apporter sa participation dans l'instruction des permis de construire ?"

Le Parc naturel régional ne se prononcera pas sur les permis de construire ou les autorisations de travaux. Les communes ou les communautés de communes conserveront cette compétence. Les villages pourront continuer de s'agrandir s'ils le souhaitent.

En revanche, les communes se sont engagées dans la Charte, qui a valeur de contrat, à pratiquer un urbanisme durable et maîtrisé, qui ne porte pas atteinte aux milieux naturels remarquables, aux espaces paysagers emblématiques ou aux espaces agricoles productifs. Là encore, le Parc n'a pas un réel pouvoir réglementaire. Cependant, l'obtention et la conservation du label « Parc naturel régional » sont soumises au respect de ce qui est inscrit dans la Charte du Parc. De plus, les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec la Charte (L132-7 : Association des Parcs naturels régionaux à l'élaboration des documents d'urbanisme). L'équipe du Parc sera à la disposition des communes pour les accompagner dans l'accomplissement de cet objectif.

"Le Parc naturel régional ne s'occupera que de nature et de biodiversité ?"

Les missions d'un Parc naturel régional vont bien au delà des questions de l'environnement, l'objectif étant de permettre à chacun de bien vivre sur le territoire.

"Est ce que le Parc pourra soutenir les productions locales ?"

Le Parc naturel régional portera les contrats et programmes à destination du développement des territoires ruraux. Par ailleurs, la « Marque Parc » met en avant des produits et services du territoire répondant à des référentiels spécifiques.



"D'autres questions ... ?"

Rendez-vous sur le site de la Fédération des Parcs naturels régionaux :

<https://www.parc-naturels-regionaux.fr>



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
4, PROMENADE DES CORDELIERS | 71500 LOUHANS
TÉL. 03 85 75 76 00
www.pays-bresse-bourguignonne.com



UNION EUROPEENNE



LEADER

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.



D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Quelle reconnaissance pour la Bresse ?

L'heure est à la labellisation des territoires au patrimoine mondial de l'UNESCO :

- Climats de Bourgogne,
- Paysages culturels du Charolais-Brionnais (en instance de classement),
- Abbaye Saint-Philibert de Tournus (en projet)

... Pour la Bresse : un parc naturel régional

Après ceux du Morvan, du Haut-Jura, des Ballons des Vosges et du Doubs horloger, un cinquième parc naturel régional porté par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Un outil de développement durable qui s'inscrit dans l'histoire du territoire et dessine son devenir.

1

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional



« Un parc naturel régional peut être créé sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier. »

Code de l'environnement, art. L. 333-1

2

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable
Leau et ses milieux




3

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable
Des paysages dignes d'intérêt à redécouvrir



Loin d'être banals, les paysages de la Bresse méritent d'être reconnus pour leurs qualités esthétiques et leur intérêt écologique.



4

D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable
Des espèces rares





Les principales richesses naturelles de la Bresse résident dans la présence d'espèces de faune et de flore caractéristiques des milieux humides.





LES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRESSE
MÉMOIRE DES ESPÈCES RARES DE LA BRESSE

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine naturel remarquable
Des espèces rares







La Bresse fait office de conservatoire des milieux naturels et des espèces qui y vivent.



LES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRESSE
MÉMOIRE DES ESPÈCES RARES DE LA BRESSE

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine culturel vivant
Un bâti de brique, de bois et de terre








LES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRESSE
MÉMOIRE DES ESPÈCES RARES DE LA BRESSE

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional

Un patrimoine culturel vivant
Des savoir-faire reconnus








LES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRESSE
MÉMOIRE DES ESPÈCES RARES DE LA BRESSE

D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

La Bresse, un territoire pour un parc naturel régional





**Un patrimoine culturel vivant
Des traditions et des coutumes**

A quand la yoche au trequis rage ?

Pendant belment langemps, la yoche il éto ou bin à la vanille, ou bin au chocolat, ou bin au café...

Après an en inventé au caramel, à la fraise, à la framboise, à l'orange, au citron...

La Claudine,
Le Journal de Saône et Loire
(17 septembre 2021)







Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse

La création d'un parc naturel régional est la réponse aux enjeux auxquels la Bresse est confrontée :

- Une attractivité résidentielle nouvelle qui pose la question de l'accueil de nouvelles populations en matière d'habitat et de services.
- Un territoire fragile qui doit maîtriser la périurbanisation.
- Une agriculture en mutation dans laquelle les cultures se développent alors que l'élevage recule et dont les productions spécifiques sont à renforcer (élevage de la volaille, porc charcutier, maralchage...).
- Des enjeux environnementaux forts liés aux rivières et aux milieux humides.
- Un territoire rural à préserver pour éviter sa banalisation, préserver ses richesses naturelles et culturelles, assurer une mise en valeur de ses ressources.





Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse

Pourquoi ?

Un projet de développement construit à l'échelle locale et inscrit dans une charte.

Comment ?

La charte est le document qui définit le projet du parc. Elle est élaborée et rédigée dans la concertation par l'ensemble des collectivités territoriales sous la direction du Conseil régional, l'Etat et différents partenaires y étant associés.

Après enquête publique, elle est soumise à la libre approbation des communes, de leurs groupements et du Conseil Régional, puis adoptée par le décret de création du parc.

Par qui ?

La charte est mise en œuvre par un syndicat mixte de gestion, établissement public composé des collectivités et organismes ayant approuvé la charte du parc.

Le syndicat gère le parc et assure une programmation financière pluriannuelle.





Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse

EXEMPLES

...le territoire par des actions cohérentes et concertées

- Créer une bourse pour inciter à l'installation de commerces, d'activités artisanales et de projets professionnels innovants
- Créer un budget « jeunes »
- Soutenir les entreprises et les collectivités engagées dans la transition écologique
- Aider les agriculteurs à s'adapter au changement et aux aléas climatiques
- Encourager la création de nouvelles filières locales
- Contribuer à la revitalisation des centres-bourgs
- Soutenir et animer la vie culturelle locale.

DÉVELOPPER...





D. Les panneaux d'exposition créés par « les Amis du Parc »

Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse

EXEMPLES

VALORISER ...

...les productions et ressources locales

- Aider à la mise en réseau du tourisme à l'échelle du territoire du parc
- Créer des itinéraires gourmands associant paysages et gastronomie
- Favoriser le développement et l'organisation des circuits courts à l'échelle du territoire
- Transmettre les savoir-faire et contribuer au développement des formations autour du bâti
- Mettre en place un label Valeur Parc (valorisation des produits agricoles, des commerces, des entreprises, des gîtes, des services).





13

Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse

EXEMPLES

PRÉSERVER ...

...les richesses du territoire

- En garantissant la qualité de l'eau et en contribuant à sa gestion
- En aidant à la constitution d'un nouveau bocage pour de nouvelles fonctions et de nouveaux services
- En élaborant une charte forestière
- En faisant connaître et en protégeant la biodiversité
- En sensibilisant les publics en lien avec les structures éducatives, culturelles et associatives.





14

Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse

FINANCER ...

...le budget d'un parc

Il est alimenté en moyenne à :

- 42 % par les régions
- 27 % par les autres collectivités membres (départements, communes, EPCI)
- 10 % par l'Etat (en majorité via le ministère en charge de l'Environnement)
- 7 % de crédits européens
- 14 % d'autres recettes

Des programmes spécifiques peuvent bénéficier de financements complémentaires.

Exemple du parc naturel du Doubs horloger, créé par un décret en date du 4 septembre 2021 :

- Part de la région : 350 000 €
- Part du département : 120 000 €
- Part de l'Etat : 120 000 €

La contribution des communes a été fixée par le syndicat mixte à 2 € par habitant.





15

Un parc naturel régional, un atout pour la Bresse

DÉCOUVRIR ...

...votre espace de vie










16